

SEANCE DU 21 JUILLET 2009

L'An deux mil neuf, le Vingt et Un Juillet à 18h30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de RIONS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean DESPUJOLS, Maire.

Etaient présents : Messieurs DESPUJOLS BEYLARD LEAL LEPINE CHABAN MAZZI ZHAR

Mesdames CHAVEROCHE REAUT VERDU CASTANIER DERVAU

Etaient excusés : Mr ENCINAS qui a donné procuration à Mr DESPUJOLS
Mr BARGUES qui a donné procuration à Mme DERVAU

Etait absente : Mme SEUVE

Date de convocation : 10 Juillet 2009

Secrétaire de séance : Mme CASTANIER

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27.05.2009

Après lecture faite par Mr DESPUJOLS, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 27 mai 2009 est approuvé.

ORDRE DU JOUR

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA SOCIETE ANSAMBLE S.A.S.

La SRA (Service Restauration Aquitaine) étant devenue Société ANSAMBLE S.A.S. dont le siège social est à Vannes (56), il y a lieu de renouveler le contrat avec cette société.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat comportant les conditions générales et le contrat de gestion.

Pour l'année 2009-2010, la Société ANSAMBLE S.A.S. propose une augmentation du prix de revient du repas de 2.51 % ce qui le fixe à 3.40 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette augmentation prenant effet au 03.09.2009.

AUGMENTATION DU PRIX DU TICKET DE CANTINE

Sachant que le prix de revient du repas augmente, Monsieur le Maire demande de réajuster son prix de vente qui actuellement est de 2.33 € et propose une augmentation de 0.07 €.

A l'unanimité, le Conseil décide à compter du 03 septembre 2009 :

- de porter le prix du ticket de cantine à 2.40 €
- pour les personnes extérieures autorisées à l'établissement scolaire et non salariées de la commune, le prix du repas est fixé à 3.40 €
- pour les jeunes effectuant un stage à l'école, au restaurant scolaire ou à la garderie et qui apportent une aide technique, le repas est gratuit.

AUGMENTATION DU PRIX DE LA GARDERIE PERI-SCOLAIRE

A compter du 03 septembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Participation pour les enfants restant à la garderie uniquement le matin : 1.35 €
- Participation pour les enfants restant à la garderie uniquement le soir : 1.70 €
- Participation pour les enfants restant à la garderie le matin et le soir : 2.60 €

VENTE A LA COMMUNE DES TERRAINS BOISSEAU CONCERNANT LA RESERVE FONCIERE + BANDE LE LONG DE LA RD 10

Monsieur le Maire précise que la numérotation des lots est réalisée.

La Commune doit acquérir des terrains pour constituer une réserve foncière de 3057 m2 le long de Route Départementale N° 13 pour un futur emplacement de parking pour le cimetière, et une bande de terre d'environ 1 000 m2 pour un espace vert le long de la Route Départementale N° 10.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne autorisation à Monsieur Le Maire pour signer l'acte d'acquisition de ces terrains pour l'euro symbolique : les frais de notaire restant à la charge de la Commune.

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF PASS FONCIER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le fonctionnement du décret n°2008-226 du 05 mars 2008 relatif à la facilitation de l'accès à la propriété des primo-accédants.

Il explique les avantages du « Pass Foncier ». Trois conditions sont à réunir pour en bénéficier :

- être primo-accédant de sa résidence principale
- disposer de revenus fiscaux respectant les plafonds de ressources du Prêt Social Location Accession (PSLA)
- bénéficier d'une aide à l'accès à la propriété de la part d'une collectivité

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le principe d'octroi de subvention pour les personnes aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration du prêt à taux zéro et du Pass Foncier.

Monsieur le Maire explique au Conseil que ces mesures pourraient être expérimentées en 2009 sur 5 dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 pour et 5 abstentions (Mmes CHAVEROCHE, CASTANIER, VERDU, Mrs MAZZI, ZHAR) décide :

- d'adopter le principe de versement d'une subvention pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration de prêt à taux zéro et du Pass foncier
- de cibler l'opération pour la Zone NB attenante au Cimetière et pour la Zone INA située au lieu-dit l'Arriou
- de fixer le nombre de subvention liée à cette opération immobilière à CINQ
- de fixer le montant de cette subvention à 3 000 €
- de limiter l'octroi de ces subventions aux demandes parvenant en mairie au plus tard le 31 décembre 2009

Le constructeur au titre de partenariat s'est engagé à verser les 3 000.00 € à la commune pour chaque dossier validé.

Il s'agit donc financièrement d'une «opération blanche» pour la Commune qui peut ainsi appliquer le décret du 5 mars 2008 et faciliter l'accession à la propriété des primo-accédants.

AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE : Mr BOISSEAU

Ayant un terrain à bâtir dans la zone concernée par le Pass Foncier, Monsieur BOISSEAU Jean-François confirme par écrit qu'il propose de faire un don de 8 000.00 € à l'obtention d'un permis de construire pour deux logements à caractère social (lettre du 10.06.2009).

FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DU 03.08.2009 au 22.08.2009

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite déposer à la porte du bureau de poste une motion relative à sa fermeture pendant les vacances :

« Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose à la fermeture du bureau de poste pendant les vacances. Il est en désaccord avec ce principe qui favorise la baisse de la fréquentation et diminue l'activité du bureau de poste.

La Direction de la Poste ne pourra plus argumenter en évoquant une baisse d'activité étant donné qu'elle est à la base de cette moindre fréquentation »

PETITION : INCIVILITE VIOLENCE DELINQUANCE

Monsieur le Maire donne lecture de la pétition qui lui a été remise le 16 juillet 2009 portant sur les actes d'incivilité, de violence et de délinquance qui troublent la Cité.

Cette pétition signée par 80 personnes demande à la Municipalité d'organiser une concertation publique afin de prioriser les urgences et les actions pouvant être menées efficacement par la Municipalité et par les signataires de la pétition.

Monsieur le Maire rappelle que des actions ont déjà été menées :

- Le 18 juin Madame la Sous-Préfète et la Gendarmerie ont été informés de la situation insupportable liée à des nuisances sonores
- Le problème d'un recrutement d'un agent de police municipale a été posé à la Communauté de Communes : 3 communes semblent intéressées par ce recrutement. A suivre
- Le 22 juillet une rencontre aura lieu à la Mairie avec des représentants de jeunes et du comité pétitionnaire

Dès septembre, le Conseil Municipal réfléchira sur les possibilités d'actions à mener telles que :

- Surveillance par vidéo des places du village
- Etudier les motifs et griefs de la pétition en présence d'un représentant de la Sous-Préfecture et de la Gendarmerie

DOSSIERS SUBVENTION DGE 2009 : BILAN

Monsieur le Maire rappelle que notre demande de subvention DGE pour l'Isolation Phonique du Restaurant Scolaire a été acceptée. Par contre, celle pour la Voirie a été refusée.

TERMITES : DIAGNOSTIC

Des devis seront demandés à plusieurs entreprises pour établir un diagnostic sur les termites dans les classes N°1,2,3,4 de l'Ecole.

DON MARIAGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser le don de 200.00 € à la Caisse des Ecoles.

ASSOCIATION ICI ET AILLEURS

Madame CASTANIER fait part que l'Association ICI ET AILLEURS a été créée en septembre 2008 ayant pour objet de contribuer à la diminution de la précarité en soutien d'associations et/ou de collectivités locales partout où elle le peut. Son siège social est fixé à Villenave de Rions.

Cette association s'est rendue à ESSAOUIRA au Maroc du 13 au 22 octobre 2008. Elle a évalué les besoins d'une garderie, d'une école primaire, d'un club de football, d'une association d'alphabétisation pour les femmes et de deux associations pour le développement.

Il paraît intéressant de soutenir cette association. Des actions sont déjà lancées telles que l'installation d'un stand lors du vide grenier du 27 septembre 2009, et une soirée couscous le 03 octobre 2009.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le transfert du siège social de cette association sur la Commune de RIONS.

QUESTIONS DIVERSES

- Film : un tournage aura lieu le samedi 1^{er} août dans la cour du Presbytère
- Inondation Rue du Lhyan : une entreprise sera contactée pour effectuer des réparations
- Office de Tourisme de Cadillac : Mme VERDU donne le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 27.06.2009 et des diverses actions menées sur le canton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.